



N° de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
29 AOÛT 2022
MUNICIPALITÉ DE SAINT-ANDRÉ-DE-RESTIGOUCHE
COMTÉ DE BONAVENTURE

Le conseil de la municipalité de Saint-André-de-Restigouche siège en séance extraordinaire devant public à l'école no :1 endroit habituel à 19h00 ce 29^{ième} jour d'août 2022, les membres du conseil et les officiers municipaux présents sont :

Conseillers : Roch Gohier
Tammy Arsenault
Edgard Boilard
Jean-Paul Landry
Sylvie Charest

Maire : Doris Deschênes

Directrice générale et greffière-trésorière : Karine Dubé

La présidente de l'assemblée vérifie le quorum et déclare la session ouverte.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance extraordinaire
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Fossets
4. Nouveaux arrivants
5. Fissure Gaspésie
6. Période de questions
7. Levée de la séance extraordinaire

157-2022

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur proposition de Edgard Boilard, il est résolu à l'unanimité des conseillers présents:
QUE l'ordre du jour proposé soit adopté tel que présenté

158-2022

FOSSETS

Considérant l'analyse des chemins du conseiller, Roch Gohier et de notre employé municipal, Martial Charest;

Considérant qu'il est plus économique et pratique de réaliser les travaux par la même entreprise;

Considérant qu'il nous reste un montant 35 000\$ dans le budget pour l'entretien des chemins;

Il est proposé par Jean-Paul Landry et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

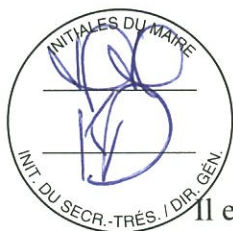
Que la municipalité demande une soumission des entreprises Georges Valois pour les travaux des fossets sur la route du St-Victor, pour le nivelage des chemins de la municipalité et du rechargement de la route du petit rang

NOUVEAUX ARRIVANTS

Considérant Le budget du comité des nouveaux arrivants;

159-2022

Considérant la contribution des municipalités des années antérieurs



Il est proposé par Sylvie Charest et résolu à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité donne 115.50\$ pour les nouveaux arrivants.

N° de résolution
ou annotation

FISSURE GASPÉSIE

Considérant l'offre de services déposé par Fissures Gaspésie Inc.;

160-2022

Considérant que les nouveaux chemins doivent être entretenu afin d'éviter des problèmes futurs;

Il est proposé par Tammy Arsenault et appuyé à l'unanimité des conseillers présents;

Que la municipalité engage la compagnie fissures gaspésie inc. au coût total de 5500\$ avant les taxes

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il n'y a aucune question.

161-2022

LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

L'ordre du jour ayant été épuisé, la présidente déclare l'assemblée close.

La levée de l'assemblée est proposée par Jean-Paul Landry à 19h38.

Maire

Directrice générale &
Greffière-trésorière

Je, Doris Deschênes, maire, atteste que « la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal »

Doris Deschênes, maire